

Pour l'emploi et les salaires

Non à l'accord de régression sociale

À l'issue des négociations sur l'emploi qui ont duré près de 4 mois, le Medef a réussi, le 11 janvier 2013, à conclure un accord avec trois organisations syndicales minoritaires (CFDT, CGC, CFTC). Les parlementaires sont sommés de retranscrire cet accord dans une loi, dont le projet sera présenté le 6 mars au conseil des Ministres.

L'affaire est sérieuse.

- Des licenciements collectifs plus faciles et plus rapides.
- Des salariés contraints à la mobilité interne, géographique et professionnelle sous menace de licenciement pour motif personnel
- Des accords de chantage à l'emploi imposés aux salariés: baisse du salaire et augmentation du temps de travail. Leur refus sera un motif de licenciement avec des droits au rabais.
- La généralisation du travail intermittent : les CD2I seront étendus. Ces contrats permettent l'alternance de période travaillée et non-travaillée, le salaire est lissé sur l'année. Le salarié n'a pas droit au chômage entre 2 périodes travaillées car il est en CDI.
- Les recours aux prud'hommes pour les salariés seront plus limités.

Cet accord est un marché de dupes ! Il est dangereux pour les salariés ! Tout le droit social conquis par les luttes des salariés depuis des dizaines d'années est remis en cause.

C'est effectivement un « nouveau modèle économique et social », en rupture avec celui existant aujourd'hui en France. C'est celui du libéralisme, celui où le salarié se retrouve seul face à son patron, celui où les salariés et leurs représentants doivent dire « oui » à tout « avec le revolver sur la tempe », comme si leur salaire ou leur emploi étaient la cause des difficultés économiques.



Ce n'est pas en facilitant les licenciements qu'on sécurise et développe l'emploi !

Il n'y a pas besoin de plus de flexibilité en France. Elle fait déjà des ravages dans tous les secteurs, dans le privé comme dans le public !

Partout en Europe, l'austérité et la déréglementation sociale mènent l'économie à l'abîme et les salariés au chômage !

Les exigences du Medef ne peuvent pas faire la loi ! Les élus de la République ne doivent pas retranscrire l'accord tel quel ! Faisons leur savoir ! Faisons-nous entendre !

Tous dans l'action le 5 mars !
Manifestation à Montpellier
15 heures au Peyrou